

Compte-rendu Conseil Municipal
du jeudi 12 septembre 2019

Jean-Paul JUSELME	Guy FUYATIER (Secrétaire de séance)
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX
Alain ROCHARD	Gisèle VERNE
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Fixation de la durée d'amortissement des réseaux eaux usées/eaux pluviales et STEP
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif 2018 (RPQS)
- Définition des principales caractéristiques des dépenses « Fêtes et Cérémonies »
- Achat groupé des registres d'état-civil
- Décision modificative budget assainissement

Informations et Décisions concernant :

- Convention pour les locaux communaux attribués à une association
- Les projets en cours dans le cadre du contrat de la Région ARA pour Bonus Ruralité
- Entretien des bâtiments, projet hall immeuble ancienne poste
- Programme travaux de voirie
- Ecole : rentrée des classes
- Commissions et réunions pour l'automne 2019

Questions diverses

En amont de l'approbation de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois délibérations seront ajoutées à l'ordre du jour : pour la classification de la voirie communale, la dénomination de chemins communaux et la délégation au Maire pour signer les documents de bornage.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019

DÉLIBÉRATIONS

- *Fixation de la durée d'amortissement des réseaux usées/eaux pluviales et STEP*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable mentionne de manière indicative la durée d'amortissement des biens mais laisse à l'assemblée délibérante le soin d'en fixer la durée.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- ✓ **DÉCIDE** de fixer la durée des biens renouvelables (réseau, STEP, station de relevage) à 50 ans pour le budget assainissement ;
- ✓ **PRÉCISE** que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire

- *Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif 2018*

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En parallèle, M. le Maire présente le rapport du technicien de la MAGE, suite à leur intervention à la STEP le 15 et 16 juillet 2019.

Le nombre d'abonnés est passé de 101 à 104, soit une augmentation de 3%. La densité linéaire d'abonnés est de 14,86 au km. Le volume facturé sur 2018 est de 6 497 m³.

Le prix du m³ traité basé sur la facturation d'eau et l'abonnement par branchement est resté identique à 2017. Une augmentation est prévue au 1^{er} janvier 2019.

La nouvelle station de traitement fait l'objet de contrôle par la MAGE (service départemental de Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau). Le rapport indique : « *Par temps sec, la collecte de la pollution est satisfaisante. Le débit est faible, l'affluent est normalement concentré. Les tâches courantes d'exploitation sont correctement réalisées, le site fonctionne de manière satisfaisante. Les filtres plantés de roseaux sont en capacité de recevoir et de traiter ponctuellement des tranches d'eau importantes* ».

Le débit moyen journalier pour la période contrôlée est de 20,3 m³. Les analyses de biodégradabilité indiquent que l'effluent présente les caractéristiques d'une eau brute domestique facilement biodégradable.

Le poste de relevage « Route de Machézal » doit être vérifié concernant l'installation électrique, un changement de l'armoire est conseillé, le réglage du relevage est à surveiller pour abaisser le niveau de déclenchement dans le réservoir.

Après présentation du rapport, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2018

- Définition des principales caractéristiques des dépenses « Fêtes et Cérémonies »

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de notre Trésorière de préciser les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », demande soutenue par la Chambre Régionale des Comptes qui recommande de procéder à une délibération.

Il est proposé de prendre en charges au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », les dépenses suivantes :

- Les fleurs, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, retraites ou lors de réceptions officielles et cérémonies commémoratives ;
- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, commémorations, pots de fin d'année et vœux de nouvelle année, les repas des aînés ;
- Les denrées et petites fournitures pour les réunions et manifestations ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget communal

- Achat groupé des registres d'état civil

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'achat des registres d'état civil, pour des raisons pratiques, se fait en commun avec les mairies de Croizet-sur-Gand, Lay et Neaux.

Cette année, cet achat a été fait par la commune de Chirassimont.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de recouvrer le paiement de ces registres auprès des communes de Neaux, Lay et Croizet-sur-Gand
- Décision modificative : budget assainissement : virement de crédit au chapitre 66

M. le Maire informe que les crédits sont insuffisants au compte 66112 du budget assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 sur le budget assainissement, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	341,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	341,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	341,98 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	341,98 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	341,98 €	341,98 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

- Adressage : complément de dénomination de chemins communaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 15/12/17-010 du 15 décembre 2017, approuvant la dénomination des voies, places et chemins publics.

Il rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies publiques, chemins communaux et aux places publiques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les noms de voies portées sur les documents joints en annexe pour les voies communales suivantes :
 - **Passage de la Sauvetey**
 - **Chemin du Brêt**
 - **Chemin de la Bûche (prolongation jusqu'à la RD40)**
 - **Impasse de la Casse**

- Classement de voies communales :

Alain Rochard, adjoint à la voirie, et M. le Maire exposent au conseil municipal que les chemins ruraux décrits ci-dessous sont devenus, de par son utilisation par les randonneurs ou de par son accès unique à des futurs propriétaires de résidence principale, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique :

- Chemin rural partant du « Chemin communal de Landine » allant en direction de l'Aubépin, « Chemin rural de Clavières » longeant la parcelle B274, dénommé « Chemin du Brêt » pour une longueur de **356 mètres linéaires**
- Chemin rural donnant un accès de sortie à la parcelle D134 reliant aux deux extrémités le chemin communal de la Sauvetey, dénommé « Passage de la Sauvetey » sur une longueur de **251 mètres linéaires**

Ils demandent au Conseil Municipal de classer les voies citées ci-dessus dans la voirie communale.

M. le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le classement des chemins « **Chemin du Brêt** » et « **Passage de la Sauvety** » dans les voies communales pour une longueur de **607** mètres linéaires, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales de Chirassimont, comme suit :
Longueur voirie communale au 31 décembre 2018 : 18 374 mètres linéaires
Longueur voirie communale au 13 septembre 2019 : **18 981 mètres linéaires**

- Délégation au Maire – Signature de documents de bornage :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :

- **DE FIXER** les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme et prendre toute décision pour les bornages nécessaires.

INFORMATIONS ET DÉCISIONS CONCERNANT :

- Convention pour les locaux communaux attribués à une association :

M. le Maire présente au Conseil Municipal la convention qui sera signée entre la commune et chaque association casamontoise qui utilise des locaux communaux en exclusivité.

Après échanges de vues, cette convention est adoptée. Chaque association concernée sera conviée individuellement à compléter, avec un représentant de la commune, le descriptif du local et le matériel mis à disposition. Cette convention sera mise en place à partir du 1^{er} janvier 2020.

- Les projets en cours dans le cadre du contrat de la Région ARA pour Bonus Ruralité :

M. le Maire informe le Conseil Municipal la réception au 10 septembre dernier de l'arrêté de notification de la subvention attribuée pour l'aménagement de la cuisine au multiservices pour un montant de 12 154 € maximum. Ce montant maximum correspond à un taux de 40% appliqué sur une dépense éligible retenue de 30 386 €.

Concernant le projet d'agrandissement du cimetière, à ce jour, nous n'avons reçu aucun accusé de réception du dossier par la Région. Au vu des montants des devis reçu pour les travaux, il est primordial de déposer un dossier de marché public sur la plateforme dématérialisée du Département. Ce marché comprendra un lot (agrandissement du cimetière) avec une tranche conditionnelle (rénovation des murs actuels). Le planning des travaux est prévu de décembre 2019 à avril 2020.

Le 6 août dernier, nous avons reçu un accusé de réception de notre demande de subvention régionale pour la rénovation de la toiture de la Chapelle Notre Dame de Pitié. Le montant attribué ne nous a pas été communiqué à ce jour.

- Entretien des bâtiments, projet hall immeuble ancienne poste :

Bruno Muzel présente un bilan des travaux réalisés ces derniers mois :

- ✓ Vanne de chauffage / clim de la salle d'animation réparée depuis le 10 septembre
- ✓ Réparation d'une gouttière sur le toit de l'église
- ✓ Réparation des toilettes maternelles à l'école : nécessité de changer une cuvette
- ✓ Installation d'un halogène sous le préau vers le portail de l'école

Il informe également que :

- ✓ le logement au-dessus de l'école est reloué depuis le 1^{er} septembre
- ✓ les travaux de rénovation du logement à droite au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne poste devraient débuter début octobre
- ✓ une demande de devis a été faite auprès de la société « L'Atelier du bâtiment » pour la rénovation de la cage d'escalier de ce même bâtiment, il représente 10 065.43 € TTC. Après échanges de vues, les membres du conseil municipal souhaitent consulter d'autres entreprises et demande d'étudier le coût pour un rafraichissement de l'escalier en bois.

- Programme travaux voirie :

Alain Rochard informe le conseil municipal des différents travaux de voirie :

- ✓ La Société Eurovia doit intervenir mi-octobre pour la réfection du chemin de Landine et de Clavières
- ✓ L'entreprise Pontille reste injoignable pour l'intervention sur les différents travaux tels que l'entrée du chemin de la Ravia, le reprofilage du chemin de Vareilles et du Chemin de la Croix de Mâle
- ✓ Le bornage pour la création d'un chemin dans la parcelle de Marc Chizallet, au hameau des Champs, est en cours
- ✓ Un premier contact a été pris avec M. Pardon Christian pour étudier le projet d'un élargissement du Chemin du Hameau des Champs, à hauteur des parcelles A90 et 92.
- ✓ La plateforme devant le cimetière a été embellie par des gravillons extraits du balayage des Routes Départementales effectué durant l'été.

- Ecole : rentrée des classes :

Agnès Bonnefoy, adjointe à la commission scolaire, informe de l'effectif de notre école publique (RPI), soit 51 élèves répartis comme suit :

- ✓ 17 pour l'école à Machézal CE2- CM1 -CM2
- ✓ 14 pour l'école primaire à Chirassimont CP – CE1
- ✓ 20 pour l'école maternelle à Chirassimont

Il est prévu de changer une banquette installée dans la classe primaire dans le coin lecture, celle mise en place actuellement est en mauvais état.

- Commissions et réunions pour l'automne 2019 :

Plusieurs dates de réunions sont fixées :

- ✓ 19 septembre : commission Fibre Optique 20h30

- ✓ 5 octobre : commission voirie 9h
- ✓ 19 octobre : Commission Appel d'offres 11 h
- ✓ 26 octobre : Commission Appel d'offres 11 h
- ✓ 28 octobre : réunion avec les associations communales 20h30

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire informe le conseil municipal que la CoPLER propose d'installer un container à verres supplémentaire sur la commune. Après échanges de vues, les membres du conseil décident de l'installer vers les autres containers de tri, en face du terrain de tennis.
- M. le Maire informe que l'accord local à 36 sièges pour la composition des conseillers communautaires n'a pas obtenu la majorité. Il s'appliquera donc le droit commun, soit 30 sièges.
- Afin de préparer la réunion publique pour la fibre optique, fixée au lundi 30 septembre à 18h30 à la salle d'animation, plusieurs membres du conseil municipal installeront le matériel le samedi 28 septembre à 10h30.
- M. le Maire prend la parole pour exprimer ses souhaits pour la prochaine mandature. Au vu de la bonne entente avec l'équipe municipale actuelle, et des nombreux travaux engagés ces 6 dernières années, il annonce qu'il est prêt à se représenter si une majorité de l'équipe le suit. Il tient à garder un bon équilibre d'âge et parité hommes-femmes. Il précise qu'il est toujours nécessaire d'aller de l'avant. A cette occasion, il invite à prendre note des prochaines dates des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendront les :

JEUDI 31 OCTOBRE 2019 à 20H30

JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 à 20H30